



Procès Verbal

Commission nationale paritaire de la CCNMF

Sous-commission entraîneurs

Date 1/06/2011

Auteur	Loïc MORIN	Référence
Réunion du	1 ^{er} juin 2011	
Président	Jean-Jacques AMORFINI	
Présents	Thibault DAGORNE, Pierre DREOSSI, Alexandre LACOMBE, Jean-Pierre LOUVEL, Régis REBUFFAT, Pierre REPELLINI.	
Assistent	Natacha CHICOT, Philippe DIALLO, Loïc MORIN, Benjamin VIARD	

- **Valeur du point – Saison 2011/2012**

La Commission,
fixe, pour la saison 2011/2012, la valeur du point à 14 €.

- **Projet de modification du modèle de contrat type d'entraîneur**

La Commission,

connaissance prise du projet présenté par la Commission juridique de modification du modèle de contrat type d'entraîneur afin de respecter le formalisme exigé par le code du travail, s'agissant des contrats à durée déterminée et des contrats en général,

après avoir entendu l'UCPF valider et accepter ce projet,

considérant que si l'UNECATEF est d'accord avec les points 2 et 3 du document consistant à intégrer des dispositions obligatoires sur les modèles de contrat et modifier les phrases types apparaissant à l'impression des documents, elle considère que l'ajout d'une mention relative à la précision du motif de recours au CDD relève de la sphère conventionnelle,

demande par conséquent à l'UNECATEF de bien vouloir faire une contre-proposition sur cette mention.



Procès Verbal

Commission nationale paritaire de la CCNMF

Sous-commission entraîneurs

- **Saisine de la commission juridique – Prolongation du contrat de M. Serge DELMAS**

La Commission,

lecture faite d'avenant de prolongation de contrat de M. DELMAS,

dit que les éléments présentés et notamment la fonction exercée par M. DELMAS permettent l'octroi d'une dérogation aux dispositions de l'article 653.5 de la Charte du football professionnel uniquement pour les fonctions mentionnées ci-dessus conformément à la jurisprudence habituelle de la commission.

dit que ces éléments et situations feront l'objet de discussions dans le cadre de la négociation globale du futur statut des entraîneurs et des éducateurs de clubs professionnels de football à partir de septembre 2011.

- **Date prochaine réunion**

A prévoir (réunion téléphonique)